

PREFECTURE

Acte exécutoire au 22 février 2024

006-200030195-20240220-60871-DE



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Programme d'actions

2024-2026



Ce document permet de poser les orientations stratégiques de la Métropole Nice Côte d'Azur dans les prochaines années, afin de promouvoir une alimentation saine et durable, contribuant ainsi au bien-être des habitants de son territoire. Fruit d'une concertation territoriale menée sur une période de 3 ans, il a impliqué activement l'ensemble des acteurs locaux de l'alimentation.

Cette stratégie témoigne de l'engagement des différents secteurs liés à l'alimentation, tels que l'économie, le social, la santé, l'environnement, la culture, l'aménagement, l'éducation et la recherche, unis dans une vision partagée visant à rendre une alimentation saine, locale et durable accessible à tous. Le programme d'action pourra être complété en cours de route, selon les opportunités qui permettront d'améliorer la résilience alimentaire du territoire.

Chacun est invité à s'approprier les objectifs de ce programme et à y contribuer activement. Nous exprimons notre gratitude à tous ceux qui ont participé à son élaboration et souhaitons la bienvenue à tous ceux qui se joindront à cette démarche.

Sommaire

INTRODUCTION – UNE AMBITION COLLECTIVE	P.4
LA STRATÉGIE DU PAT DE LA MÉTROPOLE	P.5
AXE 1 : MAINTENIR ET DYNAMISER L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE	P.7
AXE 2 : PARTAGER UNE CULTURE DE L'ALIMENTATION DURABLE	P.11
AXE 3 : PILOTER LA STRATÉGIE	P.15
CONCLUSION - LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMBITION	P.17



UNE AMBITION COLLECTIVE SUR UN TERRITOIRE UNIQUE

Le développement d'une politique agricole et alimentaire locale fondée sur le dialogue entre acteurs

Les élus de la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) et de ses 51 communes se sont engagés dès 2019 pour construire un système alimentaire plus durable au travers du dispositif Projet Alimentaire Territorial (PAT). Travaillant déjà sur différents sujets touchant à l'alimentation à travers ses compétences, une politique alimentaire intégrée est nécessaire pour assurer la cohérence des politiques agricoles, foncières, environnementales, économiques, de santé, sociales et les aligner sur des objectifs communs.

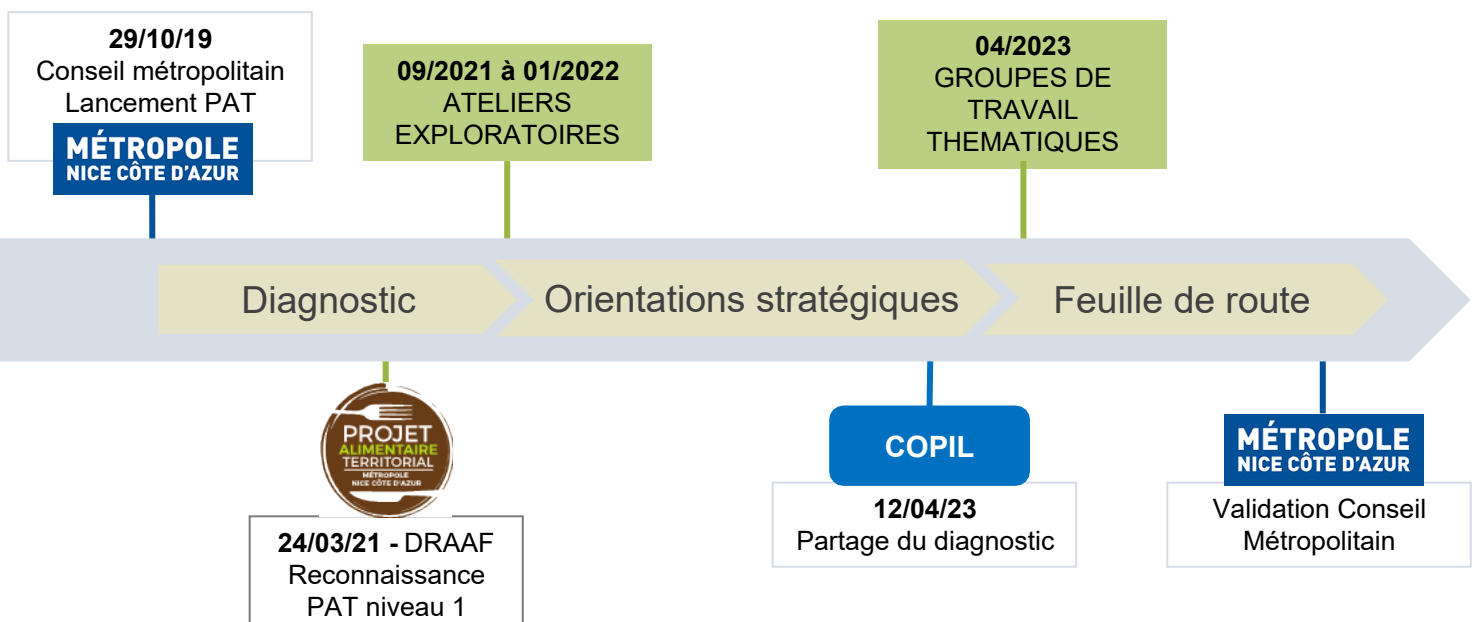
Il s'agit donc de donner un cadre stratégique et opérationnel aux actions des acteurs de l'alimentation, visant à répondre aux enjeux du territoire qui ont émergé durant la phase de diagnostic, sans attendre de mettre en place et d'essayer des actions qui sont déjà cohérentes avec les objectifs du PAT. La MNCA est animatrice et facilitatrice de la stratégie alimentaire sur son territoire et en lien avec les territoires voisins.

Ce programme d'action vient préciser les lignes opérationnelles de la Politique Agricole, Foncière et Alimentaire lancée le 23 juillet 2020 et dotée d'un fonds de **18 M€ sur 6 ans**.

Une vision partagée des objectifs à atteindre pour une alimentation locale, saine et durable pour tous

Lors des rencontres qui ont permis de construire la stratégie du PAT de la MNCA, une représentation commune des objectifs à atteindre s'est dégagée.

- Une planification urbaine commune et cohérente entre les besoins de croissance des communes et la sauvegarde des terres agricoles, avec une mention particulière sur la remise en activité des terres agricoles en friche ou dont l'usage a été détourné.
- L'accompagnement des travailleurs du monde agricoles à tous les moments de leur projet de vie : installation, conversion vers des modes de cultures respectueux de l'environnement, habitat et transmission....
- L'accès à tous autant que possible à une alimentation locale, composée au maximum de produits bruts, frais et de saison, saine, de qualité nutritionnelle, source de plaisir et de bien-être. Elle préserve l'environnement et les ressources, est créatrice d'emplois locaux et de liens sociaux, est équitable (payée au juste prix pour tous), est accessible financièrement, géographiquement et culturellement à tous, et valorise le patrimoine culinaire, culturel et paysager local dans sa diversité.



006-200030195-20240220-60871-DE
années à suivre) fragilise le renouvellement des générations.

Les enjeux du territoire de la MNCA

La MNCA, située dans les Alpes-Maritimes, regroupe 51 communes et compte 550 000 habitants répartis sur 1 465 km². C'est un territoire densément peuplé sur la frange littorale, qui abrite près de 80% de la population, mais dont 80% de son territoire est constitué de zones rurales ou montagnardes naturelles.

Le territoire fait l'objet de forts contrastes de niveau de vie, les inégalités sociales sont très marquées avec un rapport de revenu qui varie de 1 à 6,8 points entre 10 % des ménages les plus pauvres et les 10% les plus aisés. Le taux de pauvreté y est plus élevé que le niveau national (17,5 % contre 14,1 % en 2017). Ainsi, plus de 96 000 personnes vivraient sous le seuil de pauvreté sur le territoire métropolitain en 2022.

Bien que les indicateurs déterminent un vieillissement de la population, la tranche d'âge la plus représentée sur le territoire est celle des 20-24 ans.

Côté santé, on constate que la région PACA est celle où le taux d'obésité est le plus bas en France, mais celui-ci augmente en continu. De plus en 2016, le taux de diabète dans les Alpes-Maritimes est le 2e plus faible de la Région. Le régime méditerranéen semble être un atout sur la Côte d'Azur (riche en végétaux et en graisses de qualité). Les habitants du Sud-Est consomment plus de fruits, de légumes et d'huiles végétales qu'au Nord de la France. Cependant, ce régime ne répond aujourd'hui que très partiellement aux recommandations de la diète méditerranéenne, qui est caractérisée scientifiquement comme le régime alimentaire le plus sain.

L'économie niçoise et azuréenne reposait essentiellement sur l'agriculture jusqu'au 20ème siècle, avant que celle-ci ne se diversifie peu à peu, notamment avec l'essor du tourisme. Les cultures ont ensuite décliné sous l'effet d'une urbanisation globalement peu cohérente et désordonnée jusqu'au début des années 2000, mais aussi en raison de l'implantation d'activités sans droit ni titre sur des terrains agricoles dès lors détournés de leur usage, en particulier dans les années 1960. Par conséquent, le foncier agricole disponible est devenu plus rare et plus cher.

En parallèle, une baisse généralisée de l'attractivité des métiers agricoles cumulée à un vieillissement de la population active (la moitié des agriculteurs seront en âge de prendre leur retraite dans les dix

Ce déclin de l'activité agricole entraîne un manque de production par rapport à la demande, ce qui induit peu de problème de débouchés pour les producteurs, qui ont de plus, développé des activités à forte valeur ajoutée (transformation sur la ferme, agritourisme...). Une seconde conséquence est la dépendance aux productions extérieures avec 98% des denrées alimentaires importées, acheminées par camion principalement. Ce qui représente 30% des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la MNCA, alors que l'activité agricole en représente 1% (Plan climat – outil de diagnostic CIGALE AtmoSud).

Face au changement climatique qui s'accélère et à l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes, le territoire de la MNCA est particulièrement exposé et vulnérable. Pour répondre à cet enjeu, la MNCA s'est engagée dans un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de la transition écologique. En termes de pratiques agricoles, l'agriculture biologique (AB) est en forte progression sur la MNCA, avec 21% des exploitations certifiées AB et une croissance de 5,4%.

La stratégie affirmée en réponse aux enjeux

Le PAT de la MNCA se veut systémique pour répondre à tous les enjeux du territoire. Le premier programme d'actions sera mené sur la période 2024-2026. Un bilan en fin de période du 1^{er} plan d'action sera ensuite réalisé et servira de base à un second programme d'action.

Le programme se détaille sous 2 axes opérationnels et un axe stratégique :

- Le maintien et la dynamisation de l'agriculture et de la production alimentaire sur le territoire,
- L'acculturation collective à l'alimentation durable afin de donner la possibilité à chacun d'agir en faveur d'une alimentation locale, saine et accessible à tous,
- Le pilotage du PAT ainsi que des réseaux avec notamment la coopération transfrontalière et interrégionale.

La stratégie du PATMNCA



Gouvernance

Animation réseau d'acteurs PAT

Réseaux des PAT (national, régional, 06)

Créer des partenariats sur des projets d'alimentation durable

Animer la gouvernance du PAT

Communiquer sur les actions du PAT

Suivre et évaluer les objectifs du PAT

Axe 1 : Maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire

Axe 2 : Partager une culture de l'alimentation durable

Axe 3 : Piloter la stratégie

AMONT - Production



Continuer à analyser le potentiel agricole des communes de la Métropole

Créer des conditions favorables à l'installation des agriculteurs

Faciliter la transmission

Permettre le test d'activité

Faciliter l'accès au logement

Favoriser la remise en valeur des terres incultes

Eveiller les vocations agricoles

Accompagner les agriculteurs vers l'évolution des pratiques agroécologiques et face au changement climatique (conseil et matériel)

Développement de tiers lieux nourriciers

Encourager la production alimentaire dans tous les espaces disponibles (AU)

Structuration des filières présentes sur le territoire

Biodiversité

Climat

Sensibiliser le grand public à l'usage de l'eau

Sauvegarde des essences locales et adaptation au changement climatique

Sol

Renforcer la prise en compte des activités agricoles dans les documents d'urbanisme et de planification

Protéger à long terme la vocation agricole des terres

Accentuer le contrôle sur les détournements d'usage des terres agricoles

INTERMEDIAIRE - Transformation, logistique

Atelier de transformation

Créer du lien entre producteurs, transformateurs et distributeurs

Matière organique

Mettre en oeuvre des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Air

AVAL - Consommation

Accompagner la population à réfléchir sur l'impact de son alimentation et encourager la transition alimentaire

Valoriser les productions locales, la saisonnalité et le patrimoine gastronomique

Sensibiliser les décideurs et les élus aux enjeux de la transition alimentaire

Accompagner les initiatives portées par des collectifs en faveur de l'alimentation durable

Accompagner les communes dans la mise en oeuvre des actions/enjeux du PAT

Sensibiliser les consommateurs à l'alimentation durable

Créer du lien entre les acteurs de la précarité
Faire émerger des projets communs

AXE 1 : Maintenir et dynamiser l'agriculture sur le territoire

La Politique Agricole, Foncière et Alimentaire de la MNCA votée le 23 juillet 2020 et dotée d'un fonds de 18 M€ sur 6 ans a permis d'amorcer la mise en place d'actions structurantes pour l'agriculture métropolitaine.

Le programme d'actions a été étoffé au fil des concertations qui ont été organisées lors de la phase d'émergence du PAT ; le thème de l'agriculture étant prééminent à chaque rencontre avec les différents acteurs.

En effet, l'autonomie alimentaire de l'aire urbaine de Nice est de 2,1% (Utopies 2017 – Autonomie alimentaire des villes), dans la moyenne des 100 grandes villes de France qui est de 2%. Cette autonomie est définie comme la capacité à produire localement et à incorporer

localement cette production dans la consommation des ménages. Alors comment augmenter cette autonomie ?

Il n'existe pas de solutions types, mais une réflexion doit être posée en fonction du potentiel du territoire.

Pendant la concertation, plusieurs composantes de l'agriculture ont été évoquées et les actions programmées vont permettre d'agir sur le foncier, l'accompagnement des agriculteurs de l'installation à la production/commercialisation ainsi qu'à la transition écologique, tout en prenant en compte la composante urbaine avec les jardins potagers ou les nouveaux actifs agricoles.

OBJECTIF 1 : PROTEGER ET CONQUERIR LE FONCIER AGRICOLE

1. RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE L'ALIMENTATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION

Le foncier agricole a toujours été intégré dans les documents d'urbanisme, la question de sa protection étant premièrement représentée par des cercles jaunes dans les directives territoriales d'aménagement (DTA). Le thème de l'alimentation lui, n'y est abordé que récemment, or, l'intégration des politiques alimentaires dans les documents d'urbanisme et de planification participe à redéfinir les formes urbaines et agri-urbaines. En effet, le système alimentaire est défini par l'ensemble des activités depuis l'étape de production à la transformation mais aussi celle de la commercialisation, et jusqu'à l'étape de gestion des déchets. La MNCA est compétente en termes d'urbanisme, elle s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm). Cette prise en compte des enjeux alimentaires prendra la forme d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique mais également d'objectifs inclus dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre du renouvellement du PLUm.

2. PROTEGER A LONG TERME LA VOCATION AGRICOLE DES TERRES

Le développement du territoire s'est porté vers des secteurs porteurs tels que le tourisme ou bien l'industrie dans la plaine du Var... En parallèle d'une poussée démographique forte dans un espace géographique contraint ; une forte urbanisation s'est opérée des années 1970 à 2010, souvent au détriment des terres agricoles.

Plusieurs outils de protection des terres agricoles sont étudiés et pourraient être proposés dans certains secteurs à potentiel afin d'endiguer le phénomène. Deux outils ont été identifiés : la Zone Agricole Protégée (ZAP) ainsi que le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) afin de répondre aux attendus du territoire en termes de maintien des terres agricoles disposant d'une valeur agronomique sur le long terme, de stabilisation du prix du foncier, de renaturation des sols qui ont perdu la vocation agricole ainsi que de lutte contre les détournements d'usages.

3. FAVORISER LA REMISE EN VALEUR DES TERRES INCULTES

La remise en production des terres incultes nécessite une approche concertée impliquant les compétences communales. Un accompagnement des communes dans la gestion des détournements d'usage est essentiel pour favoriser cette reconversion. Le suivi des travaux du Comité de Pilotage relatif à l'étude des détournements d'usage en zones agricoles dans la région Sud PACA offre une base précieuse pour orienter ces actions. En parallèle, la saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier représente une étape cruciale pour réguler et encadrer ces transformations, permettant ainsi une réaffectation équilibrée des terres incultes vers des usages agricoles bénéfiques pour la communauté locale et l'écosystème environnant.

4. CONTINUER A ANALYSER LE POTENTIEL AGRICOLE DES COMMUNES DE LA METROPOLE

En parallèle de la déprise agricole et de la spéculation foncière, un phénomène de friches agricoles est présent sur le territoire. Une friche agricole se définit comme une zone qui n'est pas ou plus utilisée, productive ou même entretenue. Grâce au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), la MNCA ainsi que ses partenaires agricoles ont pu mener des opérations d'analyse du potentiel agricole dans le but de récupérer, mobiliser et concrétiser la remise en production du foncier agricole disponible. Un premier projet réalisé sur la plaine du Var a permis de cartographier 271 ha de friches, un second projet est en cours sur le haut pays dans les vallées de la Tinée et de la Vésubie. Ces projets permettent de sensibiliser les propriétaires à la remise en culture des terres. D'autres études pourraient être menées sur le moyen pays de la Métropole.

OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS

5. CRÉER DES CONDITIONS FAVORABLES A L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS

Plusieurs freins à l'installation d'agriculteurs sont présents sur le territoire avec notamment le prix du foncier, l'allongement des délais d'installation, etc... En conséquence peu de projets d'installation sont menés à termes.

Afin d'accompagner l'installation d'agriculteurs, la MNCA s'est doté d'un fond de 18M€ sur 6 ans permettant principalement d'acquérir et de viabiliser des terrains agricoles dans le but de les mettre en production via un bail rural en agriculture biologique. Ce fond permet également d'accompagner les communes dans cette même démarche. Ces travaux sont menés avec l'intervention des partenaires agricoles de la MNCA et une veille des transactions de terres via une convention CIF avec la SAFER permet à la MNCA de se positionner lorsqu'il n'y a pas de proposition de rachat par un exploitant agricole. Depuis le vote de la PAFAM, la MNCA et ses communes ont acquis 10 terrains représentant une surface de 10 ha permettant 6 installations (4 maraichers, 1 horticulteur et 1 éleveur).

6. PERMETTRE LE TEST D'ACTIVITE

Le profil des nouveaux agriculteurs fait l'état d'un nombre croissant de personnes non issues du milieu agricole (NIMA). La réussite de l'intégration des personnes NIMA au monde agricole et leur accès au métier d'agriculteur nécessitent d'être considérés comme des enjeux majeurs permettant de répondre au défi du renouvellement des générations en agriculture. C'est pourquoi la MNCA s'est dotée d'un dispositif de « test agricole » (ETA) qui permet à des porteurs de projet de tester la viabilité de leur projet agricole en situation réelle sur une durée maximale de 3 ans. La gouvernance partenariale est déjà constituée. A présent, la MNCA souhaite finaliser l'acquisition de parcelles pour créer un lieu test dit « permanent » qui accueillera les porteurs de projets pour une durée maximale de 3 ans, ainsi qu'un lieu test éphémère sur lequel le porteur de projet aura la possibilité de s'installer via un bail rural à la suite de son test d'activité.

7. FACILITER LA TRANSMISSION

L'âge médian des chefs d'exploitations de la Métropole étant de 53 ans, cela induit que la moitié des agriculteurs seront en mesure de prendre leur retraite d'ici 10 ans. La transmission des exploitations est donc un enjeu aussi préoccupant que l'installation pour maintenir le niveau de production. Identifier les freins à la transmission pour agir est donc un travail primordial à mener sur le territoire. Des actions auprès des chefs d'exploitations proches du départ sont déjà menées par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Chambre d'Agriculture 06. La MNCA peut proposer le dispositif de test agricole afin de permettre un accompagnement à la transmission des exploitations.

8. FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT

Un frein supplémentaire à l'installation des agriculteurs dans la région est l'accès au logement. En effet, plusieurs inadéquations sont présentes entre les zones de besoin et de disponibilité, ainsi qu'entre les prix des logements et le revenu généré par l'activité agricole. Plusieurs actions peuvent être menées par la MNCA au titre de ses compétences comme l'inscription de cette thématique au Plan Local de l'Habitat métropolitain, la sensibilisation des communes à l'accès de la population agricole aux logements sociaux ou encore l'inventorie des solutions de logement telle que l'accès aux résidences de CROUS pour les saisonniers lors des vacances d'été des étudiants.

OBJECTIF 3 : STRUCTURER LES FILIERES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE

9. ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DES FILIERES SUR LE TERRITOIRE

L'objectif du PAT de la MNCA est de soutenir le développement de projets pour relocaliser au maximum la chaîne alimentaire sur le territoire. Il s'agit de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et tous les acteurs de l'alimentation ainsi que de développer les circuits courts et le recours aux produits locaux et de qualité.

Le territoire de la Métropole compte diverses productions ainsi que plusieurs signes officiels de qualité. La maison des terroirs le Goût de Nice, créée par la Métropole en lien étroit avec ses agriculteurs et artisans, permet leur mise en valeur en plein cœur de ville. Une charte qualité à respecter pour intégrer la maison de pays permet de garantir que la matière première principale des produits transformés par les artisans est issue des productions locales.

L'accompagnement de la MNCA pourra prendre différentes formes et approcher différentes productions comme l'oléiculture sur le moyen pays, l'élevage avec le développement de l'atelier de transformation de Puget-Théniers, la pêche avec l'organisation d'évènements sur les ports de la MNCA pour dynamiser les rencontres producteurs-consommateurs.

Dans une approche de valorisation ainsi que d'anti-gaspillage une réflexion est menée sur la réalisation d'un atelier de transformation, la MNCA pourra étudier la viabilité d'un tel projet sur le territoire.

Enfin, le PAT de la MNCA ayant pour fil conducteur la justice sociale, la Métropole pourra mettre en relation des producteurs avec le public en précarité, par exemple le don des produits solidaires cultivés sur les jardins potagers de la ville de Nice aux épiceries solidaires étudiantes.

OBJECTIF 4 : CONDUIRE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**10. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE**

La Métropole Nice Côte d'Azur déploie une politique climat-énergie ambitieuse dans l'objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de diversifier l'approvisionnement en ressources énergétiques. Ce thème prépondérant dans la stratégie de la MNCA a permis l'émergence du PAT, lors des phases de concertation, l'adaptation au changement climatique étant apparue comme une attente essentielle. Les actions qui pourront être portées dans ce cadre prendront diverses formes. Le soutien des actions portées par les partenaires agricoles, via des conventions, comme la formation des agriculteurs aux pratiques agroécologiques sera poursuivi.

L'implication dans des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) qui facilite les échanges de pratiques agricoles, d'expériences et de connaissances en agroécologie sera soutenu. Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) qui permettent l'accompagnement financier d'agriculteurs s'engageant à mettre en œuvre des pratiques favorables à l'environnement seront facilitées.

La MNCA prévoit également d'étudier les régimes d'aide qui pourraient être mis en place à destination des exploitants qui ont engagé la transition écologique de leur exploitation agricole (ex : certification en AB, acquisition et équipement en matériel, incitation à la formation et au suivi technique des exploitations).

OBJECTIF 5 : GENERALISER L'AGRICULTURE URBAINE**11. ENCOURAGER LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DANS TOUS LES ESPACES DISPONIBLES**

La Ville de Nice et les communes de la MNCA sont engagées activement en faveur de l'agriculture urbaine avec la présence de nombreux jardins potagers sur le territoire. La Ville de Nice, dans sa délibération du 21 janvier 2022, a approuvé la Charte des jardins potagers facilitant le développement des jardins sur son territoire. Elle permet aux signataires d'adhérer à la fois à des valeurs humanistes ainsi qu'à des valeurs écologiques, avec notamment la prévision d'une parcelle solidaire ainsi que des méthodes de culture vertueuses. L'association en charge de l'exploitation du jardin assure le rôle d'Ambassadeur du Végétal avec l'ouverture du jardin au public dans le cadre de manifestations. L'harmonisation des valeurs et du fonctionnement des jardins potagers selon les bases de la charte permettra la montée en compétence ainsi que le développement de projets de jardins potagers. La promotion de l'agriculture urbaine pourra se poursuivre sur des terrains privés avec l'accompagnement de bailleurs sociaux ou de copropriétés.

12. FAVORISER L'ESSOR DE TIERS-LIEUX NOURRICIERS

Les moments de concertation ont mis en évidence le désir des acteurs du territoire de voir se développer des tiers-lieux nourriciers. Ces lieux hybrides sont des espaces de sociabilité au sein desquels des personnes issues de mondes différents peuvent se rencontrer, échanger et créer un langage commun, voire s'engager ensemble dans une action collective pour relever les défis de la transition agroécologique. La MNCA pourra soutenir les démarches visant à la création de tiers-lieux nourriciers sur les communes via différentes actions de participation aux études préalables ou d'attribution de subvention.

Toutefois, le développement de tiers-lieux nourriciers ne doit pas entrer en concurrence avec l'agriculture professionnelle, c'est-à-dire que des sites situés sur des terrains agricoles devront avoir une vocation de production significative et ne pas détourner l'usage agricole du site.

AXE 2 : Partager une culture de l'alimentation durable

La réussite du PAT et son impact réel seront déterminés par l'appropriation par tous des enjeux de l'alimentation durable afin de donner l'impulsion du changement et de la transition.

L'alimentation est une source d'identité et de patrimoine culturel et naturel, c'est un vecteur unique de dialogue et d'échange interculturel. Les aliments associés aux modes de consommation alimentaire ont un impact majeur sur la durabilité des modes de vie et la santé. La transition durable du régime alimentaire de la population aura un grand impact sur le territoire. En effet, la diminution de la part des protéines animales consommées permet de réduire considérablement l'empreinte environnementale de l'alimentation. La mise en valeur des protéines végétales permet de répondre à cet enjeu. Toutefois, le type d'élevage présent sur le territoire de la MNCA apporte de nombreux services environnementaux en luttant contre la fermeture des milieux dans les estives du haut-pays ainsi qu'en luttant contre les incendies ou

l'érosion sur les parcours du moyen-pays. Il convient donc de mettre en valeur les protéines animales locales dans le régime alimentaire des métropolitains. Un tiers des aliments produits dans le monde sont gaspillés, entre la récolte et la consommation. Ce gaspillage représente une perte financière mais également une offre insuffisamment répartie entre la population. La réduction du gaspillage alimentaire via de nombreuses actions permettra de réattribuer des dépenses vers des denrées de meilleure qualité et vers des populations dont l'accès à l'alimentation est difficile. L'éducation au développement durable permet d'encourager les individus à faire des choix plus responsables, l'apprentissage peut s'effectuer dans des contextes variés, de la classe primaire à l'école de cuisine, dans les foyers en passant par le secteur touristique.

Tous les acteurs ont un rôle à jouer dans cette démarche, dont, au premier plan, les élus de ce territoire.

OBJECTIF 1 : CRÉER UN RESEAU DE REFERENTS COMMUNAUX

13. ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU PAT

Les compétences des communes les désignent comme des acteurs majeurs dans la mise en œuvre d'actions pour une alimentation durable.

Premièrement, sur le plan de la restauration des enfants avec la gestion de la restauration scolaire qui représente 34 000 repas par jour sur la Métropole. Cela passe par un approvisionnement de qualité, l'éducation au goût, l'augmentation de la part végétale des protéines dans les repas ainsi que la réduction du gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets.

Ensuite sur la gestion du foncier agricole avec la protection de celui-ci via les autorisations d'urbanisme accordées ou bien des dispositifs

de protection tels que les Zones Agricoles Protégées ou Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains. Les communes développent également l'agriculture professionnelle avec la possibilité d'acquisition de terrains, de mise en location via des baux ruraux, d'aide à la transition écologique des exploitations etc., sans omettre l'agriculture amateur avec le développement de jardins potagers.

Enfin les animations mises en œuvre sur les communes permettent également de mettre en éveil les populations sur l'alimentation durable.

Ce réseau prendra la forme de groupes de travail thématiques permettant de partager les bonnes pratiques qui sont d'ores et déjà portées par les municipalités et d'accompagner leur développement sur des sujets précis.

OBJECTIF 2 : SENSIBILISER A L'ALIMENTATION DURABLE**14. ACCOMPAGNER LA POPULATION A REFLECHIR A L'IMPACT DE SON ALIMENTATION POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ALIMENTAIRE**

Afin d'opérer la transition alimentaire, la population doit intégrer les impacts du système de consommation alimentaire actuel sur la santé, le climat et l'environnement. Cette appropriation des enjeux permet d'orienter les choix d'achats vers des modes de consommation moins impactant pour la santé et l'environnement. Ces actions de sensibilisation pourront prendre la forme de fresque de l'alimentation, de défi « locavore » ou défi « Foyer à alimentation positive ». Ces outils permettant de démontrer que l'accès à une nourriture de qualité et locale n'est pas hors de portée financière et de donner les clés pour s'approprier un régime alimentaire plus sain, locavore et bas carbone.

15. VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALES, LA SAISONNALITÉ ET LE PATRIMOINE GASTRONOMIQUE

La cuisine niçoise fait partie du patrimoine culturel immatériel de la France depuis octobre 2019. Elle est décrite comme une cuisine aux origines simples, de convivialité sociale et d'intégration, dans le respect des produits frais et locaux. Les recettes de la cuisine niçoise et régionale des Alpes-Maritimes se rapprochent du régime méditerranéen avec de l'huile d'olive, des légumes et du poisson. Bon pour la santé et l'environnement, la valorisation du patrimoine gastronomique local pourra être réalisée au travers des fêtes des produits locaux (fraise, châtaigne...) et des maisons de pays, ou différentes actions comme la publication d'un livre de recettes, la cartographie des points de commerce de produits locaux.

16. SENSIBILISER LES DÉCIDEURS ET ÉLUS AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE

Pour élaborer et conduire une stratégie d'actions durables en faveur de l'agriculture et de l'alimentation, la sensibilisation des élus à ces enjeux de transition est une étape fondamentale. Au vu du caractère multidimensionnel de l'alimentation durable, il s'agit de s'adresser à des élus aux compétences diversifiées pour qu'ils puissent, à terme, porter une vision partagée de l'alimentation durable et initier et/ou soutenir un ensemble d'actions qui se renforcent mutuellement, au bénéfice de tous. La sensibilisation des élus et services de la Métropole sera réalisée grâce à différents canaux comme de la formation via le fond de droit individuel à la formation (DIF), des interventions lors d'instances de regroupements d'adjoints aux sujets de la transition écologique.

OBJECTIF 3 : SENSIBILISER AUX ENJEUX DE L'AGRICULTURE**17. EVEILLER LES VOCATIONS AGRICOLES**

En lien avec la faible présence de l'agriculture sur le territoire et les difficultés financières liées à l'installation, le département des Alpes-Maritimes est peu attractif pour les porteurs de projets agricoles. L'enjeu est de susciter des vocations agricoles sur le territoire en participant à la mise en valeur et à la formation des futurs agriculteurs via une convention avec le Campus Vert d'Azur, des interventions lors des forums à l'installation ou la diffusion des appels à candidature à l'installation agricole. D'autres actions sont menées comme la création d'un partenariat avec pôle emploi pour promouvoir l'activité agricole auprès des demandeurs d'emploi via le test d'activité. Une campagne de communication sur les métiers agricoles et une exposition sur les retours d'expériences des exploitants installés grâce aux projets agricoles de la Métropole Nice Côte d'Azur et de ses communes pourront être mises en œuvre.

18. COMPRENDRE ET AMÉLIORER L'USAGE DE L'EAU

La gestion de la ressource en eau devient un sujet de plus en plus préoccupant, notamment avec le changement climatique. Si l'agriculture est le premier usager de la ressource en eau au niveau national, elle ne représente que 4% de l'utilisation de l'eau au niveau local. Pour maintenir certaines cultures et de la productivité sur le territoire, l'irrigation va devenir de plus en plus utilisée. Alors comment œuvrer pour l'augmentation de la production sans ajouter de pression supplémentaire sur les ressources d'eau du territoire ? En lien avec ses partenaires, la Métropole étudie les futurs possibles dans lesquels l'enjeu d'augmentation de la production locale est pris en compte. Dans les jardins potagers, un partenariat scientifique avec le SEMIDE permet d'étudier et d'améliorer la gestion de la ressource en eau.

OBJECTIF 4 : CRÉER DU LIEN AUTOUR DE L'ALIMENTATION DURABLE**19. ANIMER LE RÉSEAU D'ACTEURS DU PAT**

L'implication de nombreux acteurs dans le projet permet une vision systémique. La création d'un réseau et la mise en relation de différents opérateurs favorisent l'essor de projets en lien avec l'alimentation durable. L'organisation de moments de rencontres thématiques ou générales permet de maintenir la dynamique du projet et l'implication des partenaires. Cette animation pourra être réalisée en parallèle des comités décisionnels ou informationnels du PAT ou lors d'événements de type projection-débat.

Le renouvellement de la fête de l'agriculture urbaine sur la ville de Nice permettra de mobiliser les acteurs du territoire autour de moments de valorisation des produits locaux, de moments de débats ou de découverte d'initiatives locales autour de l'alimentation durable.

20. FAIRE ÉMERGER DES ACTIONS À CONDUIRE POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

La MNCA est un territoire à contraste, avec un fort écart de revenu et un taux de précarité supérieur à la moyenne nationale principalement sur la ville-centre. De nombreux acteurs sont présents pour aider le public en précarité alimentaire et une aide financière est portée par la Ville de Nice aux associations d'aide alimentaire. Lors des différentes rencontres autour du thème de la précarité alimentaire, les pistes de réflexion ont porté sur un travail à l'échelle départementale d'échange entre les associations et de soutien en termes de moyens logistiques et financiers. D'autres pistes comme la création de réseaux d'échanges d'informations en cas de surplus, de besoins ou de réorientation des bénéficiaires ont été évoquées. Une étude sera menée par la Métropole en 2024 permettant de faire émerger des solutions opérationnelles concrètes à l'échelle du territoire ainsi que d'améliorer la qualité des denrées alimentaires proposées au public en précarité.

21. CRÉER DU LIEN ENTRE PRODUCTEURS, TRANSFORMATEURS ET COMMERCIALISATION

Le PAT vise à renforcer les liens et promouvoir une collaboration fructueuse entre les ressortissants des diverses Chambres Consulaires françaises : la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. En organisant des rencontres dédiées, l'objectif est de catalyser le développement des filières locales ainsi que les débouchés économiques. Cette initiative permettra une meilleure connaissance mutuelle, favorisant ainsi la valorisation tant des exploitants que des produits locaux. L'échange et la coopération entre ces différentes entités constituent des leviers essentiels pour dynamiser et permettre la consommation, en local, de la diversité des ressources alimentaires de notre territoire.

22. ACCOMPAGNER LES INITIATIVES PORTÉES PAR DES COLLECTIFS EN FAVEUR DE L'ALIMENTATION DURABLE

De nombreuses associations œuvrent sur l'ensemble du territoire de la Métropole au sein des écoles, des centres-aérés, des Quartiers Politiques de la Ville ou autres structures recevant du public, à sensibiliser et agir en faveur de l'alimentation durable. La Métropole Nice Côte d'Azur soutient ces initiatives de transition et à travers le PAT souhaite orienter les aides vers des projets en faveur de l'alimentation durable avec la journée de rencontre et d'échange avec les associations, ainsi que l'Appel à Projet Antoine Risso.

OBJECTIF 5 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

23. METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LA VALORISATION DES BIODÉCHETS

En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros. Ce gaspillage représente un prélèvement de ressources naturelles, telles que les terres cultivables et l'eau, et des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées. Ces dernières sont évaluées par l'ADEME à 3 % de l'ensemble des émissions nationales.

Toutes les étapes de la chaîne alimentaire, production, transformation, distribution et consommation, participent aux pertes et gaspillages alimentaires. L'étude de l'ADEME sur l'état des lieux des masses de gaspillages alimentaires et de sa gestion aux différentes étapes de la chaîne alimentaire montre la répartition de ces pertes et gaspillages suivante :

32 % en phase de production ; 21 % en phase de transformation ; 14 % en phase de distribution ;

33 % en phase de consommation.

Pour la phase de consommation, cela représente 30 kg par personne et par an de pertes et gaspillages par foyer (dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés), auxquels s'ajoutent les pertes et gaspillages générés en restauration collective ou commerciale.

Les actions de la Métropole Nice Côte d'Azur en termes de lutte contre le gaspillage pourront prendre différentes formes en plus des actions de prévention et de sensibilisation réalisées par les ambassadeurs du tri.

Sur la partie transformation, l'accompagnement au développement d'ateliers collectifs permet la valorisation des productions de territoire mais également d'offrir une seconde vie aux invendus ou aux végétaux abimés encore consommables.

Sur la partie consommation, l'accompagnement des communes pour finaliser les diagnostics du gaspillage alimentaire et la mise en place de plan d'actions pour la réduction de celui-ci dans les restaurants scolaires pourra être engagé.

AXE 3 : Piloter la stratégie

La gestion d'un projet alimentaire territorial est un processus continu qui nécessite un engagement à long terme et la collaboration de nombreuses parties prenantes. Une approche participative et inclusive est essentielle pour réussir à améliorer la sécurité alimentaire, la durabilité et la qualité de vie sur notre territoire.

L'implication du PAT de la Métropole Nice Côte d'Azur dans des partenariats autour de l'alimentation durable permet de bénéficier d'échanges d'information, de retour

d'expériences, l'accès à des ressources... Cela permet aussi de collaborer autour de projets conjoints, d'avancer plus rapidement et d'initier des changements durables à une plus grande échelle.

Donner de la notoriété au projet, créer de l'émulation pour essaimer les réussites et faire émerger de nouvelles actions en faveur de l'alimentation durable sont autant d'objectifs à atteindre.

OBJECTIF 1 : VERS DES COOPERATIONS REGIONALES ET TRANSFRONTALIERES

24. RÉSEAUX DES PAT

L'intégration du PAT de la Métropole Nice Côte d'Azur dans différents niveaux de réseaux permet d'ouvrir la réflexion sur les thématiques des PAT et favorise l'essor d'actions.

C'est principalement dans l'interPAT 06 qui rassemble les porteurs de PAT du département des Alpes-Maritimes que l'intégration est primordiale car certains sujets sont à traiter au-delà des frontières administratives, en lien avec la présence des partenaires notamment sur les sujets de foncier agricole, d'installation de porteurs de projet, l'approvisionnement en restauration collective ou bien l'aide alimentaire sur la partie précarité. Des groupes de travail thématiques permettent la mise en commun des réflexions et l'émergence de boîtes à outils.

Au niveau régional c'est le réseau rural de la région PACA qui est animateur du réseau des porteurs de PAT. Il organise des rencontres thématiques et permet la mise en réseau. Les dispositifs de financements sont régulièrement présentés.

Finalement, au niveau national c'est le RnPAT qui favorise la co-construction et la mise en œuvre partagée des PAT.

25. CRÉER DES PARTENARIATS SUR DES PROJETS D'ALIMENTATION DURABLE

Les PAT sont des outils de co-construction de stratégies grâce à divers partenariats. Si les partenariats classiques rassemblent les acteurs du monde agricole, de la sensibilisation à la transition écologique ou bien de la précarité, la Métropole Nice Côte d'Azur souhaite développer d'autres partenariats. En effet lors des moments de concertation, la proximité avec le territoire régional limitrophe ou italien dont la production agricole est forte, a posé beaucoup de réflexions sur l'approvisionnement local.

Afin de répondre à ces sollicitations la MNCA souhaite mener une étude sur la possibilité de mettre en place des partenariats répondant aux besoins en produits alimentaires locaux, à l'instar du projet AROMA (Approvisionnement Régional Organisé pour une Meilleure Alimentation) mené dans le Grand-Est qui a pour ambition la structuration d'un réseau transfrontalier des acteurs des filières agricoles et alimentaires.

Pour commencer, un partenariat avec la ville de Bergame en Italie dans le cadre des « Cascades cities du Food Trails » permettra de découvrir et de répliquer certaines initiatives mises en œuvre par la municipalité.

OBJECTIF 2 : ATTEINDRE LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PAT

26. ANIMER LA GOUVERNANCE DU PAT

La définition de la gouvernance d'un projet permet de cadrer les rôles et les responsabilités de chacun, ainsi que les différentes fonctions des instances entre la co-construction, la prise de décisions ou la mise en œuvre.

C'est le service agricole de la Métropole Nice Côte d'Azur qui est en charge du projet et de l'animation de la gouvernance à travers différentes instances détaillées dans le schéma ci-dessous :



27. COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS DU PAT

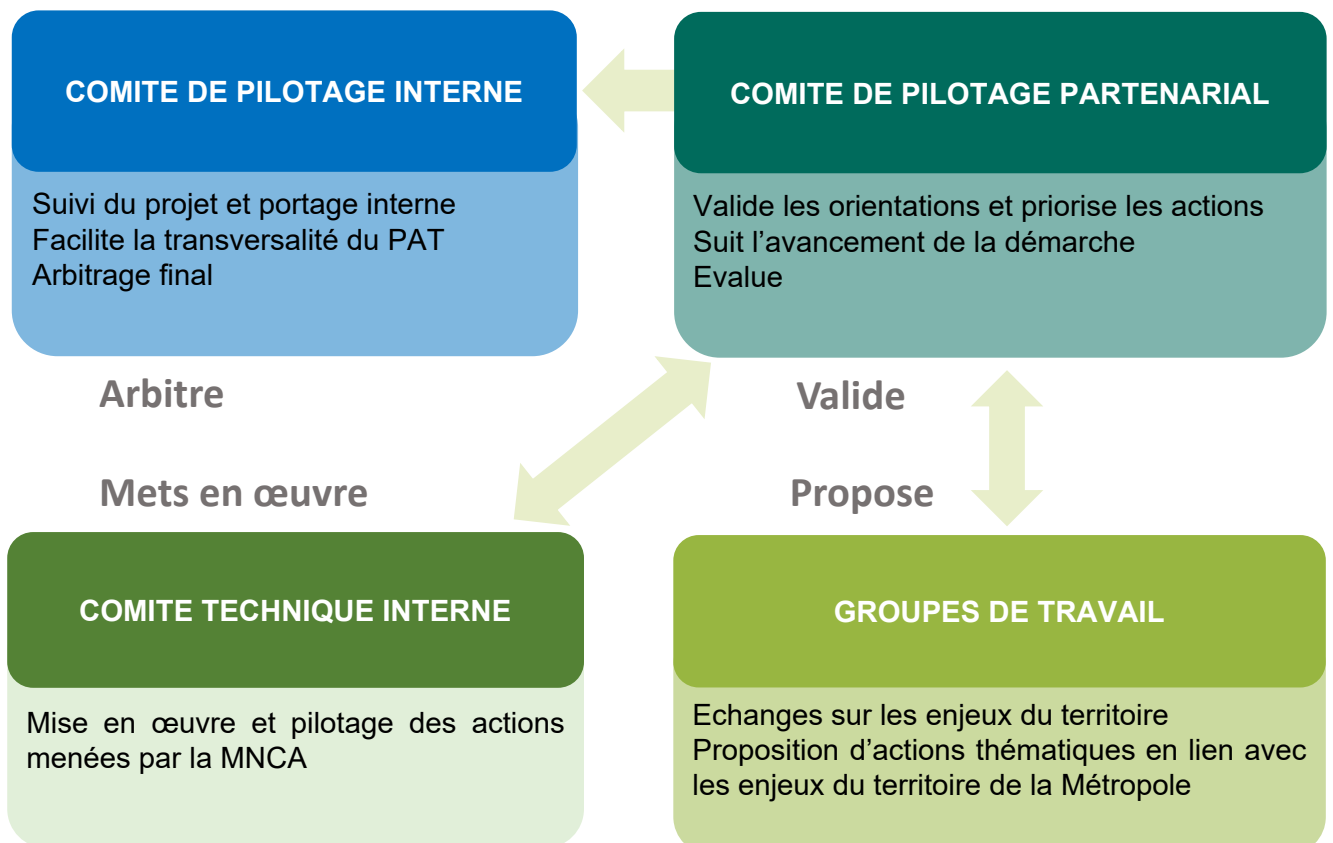
La communication est un aspect phare de la réussite de projet avec différents niveaux interne et externe. Le but est de tenir informé sur les étapes d'avancement du projet et également de valoriser les actions qui sont menées.

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite se doter d'un plan de communication autour des actions du PAT.

28. SUIVRE ET EVALUER LES OBJECTIFS DU PAT

Le suivi et l'évaluation des actions du projet permettent d'analyser l'impact de celui-ci sur le territoire et de valider que les objectifs ont été atteints. Ils permettent également de vérifier si tous les aspects du système alimentaire sont bien pris en compte et d'éclairer les décisions et les orientations pour la suite du projet.

L'évaluation du PAT de la Métropole sera réalisée à l'issue de ce plan d'action triennal. La méthode utilisée s'inspirera des outils existants développés par le CEREMA et Syalinov et fera appel aux partenaires du PAT.



LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMBITION

Le Projet Alimentaire Territorial s'appuie sur les initiatives déjà en cours, coordonnées par les directions de la Métropole et de ses communes membres, ainsi que sur de nouvelles actions à lancer au cours de l'année 2024. Certaines actions nécessiteront des recherches approfondies de financement pour leur concrétisation. Pour assurer une visibilité optimale, le projet démarre avec un ensemble de 10 actions phares pour l'année 2024. Le Comité de Pilotage supervisera l'avancement du

projet au moins une fois par an, garantissant ainsi la préparation d'éventuelles mesures correctives. Un bilan des 10 actions phares de l'année 2024, permettra le lancement des 10 actions principales de l'année 2025. Cette stratégie de suivi périodique permettra d'établir un bilan exhaustif du projet en 2026, facilitant ainsi le renouvellement et l'ajustement du programme pour maintenir son dynamisme et son efficacité.

Les 10 actions phares pour l'année 2024

1. Renforcer la prise en compte des activités agricoles dans les documents d'urbanisme et de planification à travers l'abondement de l'OAP « Plan Climat » du PLUm avec les enjeux de l'alimentation durable.
2. Faciliter l'accès au logement des agriculteurs et de leurs salariés avec l'inscription de la thématique au Plan Local de l'Habitat de la MNCA.
3. La création d'un réseau de référents communaux pour accompagner les communes dans la mise en œuvre des actions du PAT.
4. Protéger à long terme la vocation agricole des terres à travers la création de Zones Agricoles Protégées ou Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains sur les zones d'intérêt agricole.
5. Permettre le test d'activité avec la création du lieu test d'activité permanent de la Métropole.
6. Analyser le potentiel de mise en place d'un régime d'aide aux exploitants en faveur de la transition écologique.
7. Accompagner la population à réfléchir sur l'impact de son alimentation et encourager la transition alimentaire via un défi Foyers à Alimentation Positive dans les Quartiers Prioritaires de la Ville sur le territoire de la Métropole.
8. Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'alimentation durable dans le programme « écoles en transition » et organiser des animations de sensibilisation.
9. Organiser la fête de l'agriculture urbaine
10. Faire émerger des actions à conduire pour lutter contre la précarité alimentaire sur l'ensemble du territoire au travers d'un stage « Gestion des territoires et développement rural, parcours développement local »



PREFECTURE

Acte exécutoire au 22 février 2024

006-200030195-20240220-60871-DE

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

A nos partenaires...



Ainsi qu'aux associations et citoyens ayant participé à l'élaboration de la stratégie d'action métropolitaine

Merci

